

Avis de concours pour le recrutement de 65 agents

La Banque Centrale de Tunisie annonce l'ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement de 65 agents au grade d'agent de bureau pour les besoins de son siège et de ses succursales de l'intérieur.

I- Profils et nombre de postes ouverts :

Libellé du poste	Nombre de postes ouverts	Lieu d'affectation	Code
Chauffeur	8	Siège à Tunis	RCH-2020
Agent de sécurité	19	15 Siège à Tunis	RAS1-2020
		1 Succursale de Sfax	RAS2-2020
		1 Succursale de Gabès	RAS3-2020
		2 Succursale de Nabeul	RAS4-2020
Agent de caisse	30	14 Siège à Tunis	RAC1-2020
		4 Succursale de Sfax	RAC2-2020
		4 Succursale de Sousse	RAC3-2020
		1 Succursale de Bizerte	RAC4-2020
		1 Succursale de Kasserine	RAC5-2020
		2 Succursale de Kairouan	RAC6-2020
		2 Succursale de Jendouba	RAC7-2020
		2 Succursale de Monastir	RAC8-2020
Agent de saisie	8	Siège à Tunis	RAGS-2020

II- Les conditions de participation au concours :

1- Les conditions générales :

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins et jouir de ses droits civiques,
- Être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date de clôture de l'inscription en ligne,
- Avoir accompli le niveau de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire sans l'obtention du diplôme du baccalauréat.

2- Les conditions spécifiques :

En plus des conditions générales susmentionnées, le candidat au poste de chauffeur doit remplir les conditions spécifiques suivantes :

- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie « C+E » (poids lourds de plus de 3,5 tonnes avec remorque > 750 Kg) datant de deux (02) ans au moins à la date de clôture de l'inscription en ligne,
- Avoir une expérience professionnelle d'un (01) an au moins en tant que chauffeur de véhicules catégorie « C+E ».

III- La procédure du concours :

Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste identifié par un seul lieu d'affectation et un seul code sous peine de rejet de sa candidature.

1- Inscription en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours susmentionnées doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie : www.bct.gov.tn via la rubrique « **Recrutement** » **à partir du 25 novembre 2020 jusqu'au 3 décembre 2020 à minuit. Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.**

Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. **Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après la validation de son inscription en ligne.**

Le candidat doit consulter sa boîte mail pour vérifier que son inscription a été acceptée.

Le candidat doit, avant la date de clôture de l'inscription en ligne, imprimer le formulaire d'inscription dans lequel figure le score qu'il a obtenu pour pouvoir le présenter, le cas échéant, à la Banque Centrale de Tunisie. A l'expiration du délai d'inscription en ligne, aucune impression du formulaire ne peut être effectuée.

2- Présélection :

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels obtenus lors de l'inscription en ligne et qui sont calculés comme suit :

- **Pour le poste de chauffeur**

Le score est calculé en fonction des critères suivants :

- ✓ Expérience professionnelle en tant que chauffeur de véhicules catégorie « C+E » (max 60 points).
- ✓ Âge du candidat (max 40 points).

- **Barème relatif à l'expérience professionnelle en tant que chauffeur de véhicules catégorie « C + E » : (max 60 points)**

Expérience professionnelle	Nombre de points
5 ans et plus	60
Entre 3 ans et moins de 5 ans	50
Entre 1 an et moins de 3 ans	40

- **Barème relatif à l'âge du candidat : (max 40 points)**

Âge	Nombre de points
Entre 30 ans et 35 ans	40
Entre 25 ans et moins de 30 ans	35
Entre 18 ans et moins de 25 ans	30

- **Pour le poste d'agent de sécurité :**

Le score est calculé en fonction des critères suivants :

- ✓ Âge du candidat (max 80 points).
- ✓ Compétences techniques (max 20 points).

- **Barème relatif à l'âge du candidat : (max 80 points)**

Âge	Nombre de points
Entre 25 ans et 35 ans	80
Entre 18 ans et moins de 25 ans	75

- **Barème relatif aux compétences techniques : (max 20 points)**

Compétences techniques	Nombre de points	
	Candidat ayant des compétences techniques dans un ou plusieurs des domaines suivants : Systèmes de sécurité en bâtiment (vidéosurveillance, alarme, détection de mouvement...), Secourisme, Arts martiaux.	Oui
Non		0

- **Pour le poste d'agent de caisse :**

Le score est calculé en fonction des critères suivants :

- ✓ Âge du candidat (max 80 points).
- ✓ Compétences techniques (max 20 points).

- **Barème relatif à l'âge du candidat : (max 80 points)**

Âge	Nombre de points
Entre 30 ans et 35 ans	80
Entre 25 ans et moins de 30 ans	75
Entre 20 ans et moins de 25 ans	70
Entre 18 ans et moins de 20 ans	65

- **Barème relatif aux compétences techniques : (max 20 points)**

Compétences techniques	Nombre de points	
	Candidat ayant des compétences techniques en bureautique (Word, Excel...)	Oui
Non		0

- **Pour le poste d'agent de saisie :**

Le score est calculé en fonction des critères suivants :

- ✓ Âge du candidat (max 80 points).
- ✓ Compétences techniques (max 20 points).

- **Barème relatif à l'âge du candidat : (max 80 points)**

Âge	Nombre de points
Entre 30 ans et 35 ans	80
Entre 25 ans et moins de 30 ans	75
Entre 20 ans et moins de 25 ans	70
Entre 18 ans et moins de 20 ans	65

- **Barème relatif aux compétences techniques : (max 20 points)**

Compétences techniques	Nombre de points	
Candidat ayant des compétences techniques en bureautique (Word, Excel...)	Oui	20
	Non	0

Pour chaque poste et chaque lieu d'affectation, les candidats seront classés par ordre décroissant de leurs scores individuels mais seuls les candidats classés dans une limite de trente fois (30) le nombre de postes à pourvoir seront présélectionnés et invités à constituer leurs dossiers de candidature.

Les candidats ayant obtenu les mêmes scores, pour le même poste et le même lieu d'affectation, seront départagés par ordre d'âge décroissant pour les postes d'agent de caisse, d'agent de sécurité et d'agent de saisie, et par nombre décroissant d'années d'expérience professionnelle, en tant que chauffeur de véhicules catégorie « C+E », pour le poste de chauffeur.

3- Dossier de candidature :

Les candidats présélectionnés seront invités par message électronique (sms et e-mail) à adresser leurs dossiers de candidature par voie postale et recommandée à l'adresse suivante : « INSTITUT DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DU MAGHREB ARABE – 8 AVENUE TAHAR BEN AMMAR EL MANAR 2 – TUNIS 2092 » et ce, avant la date limite qui sera fixée au niveau du message électronique précité. Le cachet de la poste faisant foi.

Le candidat doit obligatoirement mentionner sur l'enveloppe externe le libellé du poste auquel il a postulé, le lieu d'affectation ainsi que le code lui correspondant.

- **Documents à fournir :**

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- 1- Une copie du formulaire d'inscription en ligne dûment signée.
- 2- Une copie de la carte d'identité nationale.
- 3- Un bulletin n°3 datant de trois (03) mois au plus à la date limite d'envoi des dossiers de candidature ou le cas échéant une copie du reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.
- 4- Une copie dûment certifiée conforme à l'original de l'attestation scolaire attestant le niveau de scolarité du candidat. Pour les attestations délivrées par les établissements scolaires privés, elles doivent être certifiées conformes par le Commissariat Régional de l'Education du Gouvernorat chef-lieu de l'établissement scolaire privé.
- 5- **Pour les candidats au poste de chauffeur**, une copie du permis de conduire catégorie « C+E ».
- 6- **Pour les candidats au poste de chauffeur**, une copie de ou des attestation(s) justifiant l'expérience professionnelle en tant que chauffeur de véhicules catégorie « C+E ».
- 7- **Pour le poste d'agent de sécurité**, si le candidat a des compétences techniques dans un ou plusieurs des domaines suivants : « systèmes de sécurité en bâtiment, secourisme ou arts martiaux », il doit fournir une copie conforme à l'original d'une attestation de formation en systèmes de sécurité en bâtiment (vidéosurveillance, alarme, détection de mouvement...) ou en secourisme délivrée par le Croissant Rouge Tunisien ou par l'Office National de la Protection Civile ou d'un certificat en arts martiaux.
- 8- **Pour le poste d'agent de caisse ou celui d'agent de saisie**, si le candidat a des compétences techniques en bureautique, il doit fournir une copie conforme à l'original d'une attestation de formation en bureautique.

4- Dépouillement des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas tous les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé.
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste, le lieu d'affectation et le code lui correspondant,
- Comportant une candidature à plus qu'un poste ou à plus qu'un lieu d'affectation,
- Parvenu après la date limite de l'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi),
- Déposé directement au bureau d'ordre de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe,
- Adressé à la Banque Centrale de Tunisie soit par voie postale ou par dépôt direct au bureau d'ordre (siège et succursales de l'intérieur).

Les candidats présélectionnés dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par télégramme et par message électronique (sms et e-mail), fixant la date, le lieu et l'heure de déroulement de l'épreuve écrite à passer.

La liste des candidats retenus pour passer l'épreuve écrite sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn).

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours de la publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour passer l'épreuve écrite peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de la présélection à l'adresse électronique suivante : concours2020@bct.gov.tn

Après le traitement des réclamations, la liste définitive des candidats retenus pour passer l'épreuve écrite sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn).

5- Déroulement de l'épreuve écrite :

L'épreuve écrite consiste en un seul examen comportant des questions en langue arabe et en langue française (coefficient 1).

Toute note inférieure ou égale à 08 sur 20 obtenue dans l'épreuve écrite entraîne l'exclusion automatique du candidat.

Pour chaque poste et pour chaque lieu d'affectation, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction des notes obtenues à l'épreuve écrite. Les candidats ayant obtenu les mêmes notes à l'épreuve écrite, pour le même poste et le même lieu d'affectation, seront départagés par ordre d'âge décroissant pour les postes d'agent de caisse, d'agent de sécurité et d'agent de saisie, et par nombre décroissant d'années d'expérience professionnelle en tant que chauffeur de véhicules catégorie (C+E) pour les candidats au poste de chauffeur.

Suite à l'épreuve écrite, les candidats admissibles, par poste et par lieu d'affectation, seront convoqués par télégramme et par message électronique (sms et e-mail), dans la limite de cinq fois (05) le nombre de postes ouverts, pour passer l'épreuve orale.

La liste des candidats admissibles sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn).

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours de la publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour passer l'épreuve orale peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de l'épreuve écrite à l'adresse électronique suivante : concours2020@bct.gov.tn

Après le traitement des réclamations, la liste définitive des candidats admissibles sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn).

6- Déroulement de l'épreuve orale :

L'épreuve orale aura lieu au siège de la Banque Centrale de Tunisie à Tunis sous forme d'un entretien auprès d'un jury désigné par la Banque Centrale de Tunisie (coefficient 1).

A l'issue de l'épreuve orale, les candidats aux postes d'agent de sécurité, d'agent de caisse et d'agent de saisie ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 peuvent être déclarés admis et ce, dans la limite des postes ouverts par poste et par lieu d'affectation et seront classés par ordre de mérite.

En cas d'égalité des moyennes, les candidats, par poste et par lieu d'affectation, seront classés en fonction de leurs notes à l'épreuve orale. En cas d'égalité de ces notes, les candidats ex-aequo seront départagés par ordre d'âge décroissant.

Pour le poste de chauffeur, les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'épreuve orale, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 seront convoqués par télégramme et par message électronique (sms et e-mail), dans la limite de deux fois (02) le nombre de postes ouverts, pour passer un test technique.

7- Déroulement du test technique (pour les candidats au poste de chauffeur):

Le test technique consiste en une épreuve théorique et une épreuve pratique et aura lieu au Centre Sectoriel de Formation en Transport et Logistique de Borj Cedria. Les candidats ayant passé le test technique avec succès seront classés par ordre de mérite en fonction des moyennes obtenues à l'issue dudit test. En cas d'égalité des moyennes, les candidats ex-aequo seront départagés en fonction de leurs notes à l'épreuve pratique du test technique.

8 - Proclamation des résultats et admission définitive :

La liste des candidats admis, par poste et par lieu d'affectation, classés par ordre de mérite dans la limite des postes ouverts, sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir subi une visite médicale par le médecin de la Banque Centrale de Tunisie et déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront dévolues.

Le candidat déclaré inapte sera remplacé par celui inscrit en premier sur une liste complémentaire établie à cet effet.

La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie. Ils seront convoqués par télégramme et par message électronique (sms et e-mail) fixant la date de prise de leurs fonctions.

Le candidat déclaré définitivement admis, qui refuse le poste auquel il a postulé, perd le bénéfice de son admission et sera remplacé par le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire précitée.

Le candidat déclaré définitivement admis, qui dispose d'un niveau d'instruction supérieur au niveau requis, sera écarté et remplacé par le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire précitée.